



Contrat d'engagement solidaire – Vins bio

AMAP Les Biaux Arpajonnais / Domaine Enclos de la Croix

Entre

Domaine Enclos de la croix – 2 avenue Marius Alès – 34130 Lansargues

téléphone : 04 67 86 72 11 e-mail : agathe@enclosdelacroix.com

Et l'adhérent(e) des Biaux Arpajonnais – AMAP

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : courriel :

OBJET DU CONTRAT :

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les Biaux Arpajonnais » disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amapidf.org>.

Ce contrat instaure un partenariat avec le Domaine Enclos de la Croix. En souscrivant ce contrat, nous préachetons aux producteurs des vins issus de culture respectant une agriculture paysanne.

Nous aidons, de ce fait, nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production, à obtenir la trésorerie nécessaire à la production, et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes production. Le producteur s'engage à fournir au consomm'acteur un produit de qualité en terme gustatif et sanitaire issu d'une exploitation respectueuse de l'environnement. **Ce contrat est signé directement entre le producteur et le partenaire qui remplit obligatoirement les conditions suivantes : Etre adhérent-e à l'Association « Les Biaux Arpajonnais » à jour de sa cotisation.**

ENGAGEMENT DE L ADHERENT :

- Acter que la souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour les producteurs, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.
- Préfinancer le contrat.

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- Mettre en œuvre ce qui est nécessaire sur son exploitation pour réaliser au mieux sa récolte.
- Livrer suivant le calendrier établi des produits de qualité, issus exclusivement de son exploitation.
- Exploiter dans le respect des réglementations en vigueur.

MODALITES DE REGLEMENT :

1 chèque à la commande, à l'ordre de « enclos de la croix »

Ce contrat, établi en partenariat avec L'enclos de la croix et l'AMAP les Biaux Arpajonnais, est conforme aux statuts de l'association.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonnés et éventuellement un représentant du réseau Amap Ile de France

Contrat établi en deux exemplaires,

Fait à Arpajon, le

L'adhérent(e)

Le producteur

TARIFS ET COMMANDE :

	VIN	prix bouteille	nombre	prix carton (6 btles)	nombre	TOTAL
ROSE	Galinettes Rosé	8 €		42 €		
	Fraîcheurs	10 €		50 €		
	Second Pas Rosé	12 €		60 €		
BLANC	Galinettes Blanc	8 €		42 €		
	Blanc des filles	10 €		50 €		
	Cuvée Zéro	12 €		60 €		
	Riesling	12 €		60 €		
	Folie / Harmonie	16 €		80 €		
	Secret blanc	23 €		///	/	
ROUGE	Galinettes Rouge	8 €		42 €		
	Expression	12 €		60 €		
	Marius	12 €		60 €		
	Cadet Rouge	16 €		80 €		
	Enclos	20 €		100 €		
	Esprit de famille	24 €		120 €		
	Secret rouge	23 €		///	/	
					TOTAL	

Notes d'Agathe sur les vins dégustés en présentation :

Blanc

L'harmonie (demi doux)

Le zéro (sec, cépage résistant)

Le 2nd Pas blanc (riesling 1/3 Amphore, 1/3 fut de chêne, 1/3 fut d'acacia)

Rouge

Marius (syrah, grenache, Mourvèdre, cinsault)

Secret (vin pour chocolat)

Rosé

2nd Pas Rosé (Cabernet Franc, parfait pour les plats avec épices)